

Pôle communication

Mardi 24 mai 2022

INFO PRESSE

Réactivation d'un « bouclier qualité-prix »

Face à la hausse des prix généralisée, les acteurs de la filière fruits et légumes ont signé mardi 24 mai au gouvernement, un accord actant la réactivation d'un « bouclier qualité-prix » (BQP) fruits et légumes, en présence d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement en charge de l'économie et de l'agriculture.

Retour sur le contexte

Sous l'impulsion du gouvernement, les acteurs de la filière fruits et légumes ont décidé d'agir afin de contenir la hausse des prix. L'interprofession fruits et légumes de Nouvelle-Calédonie (IFEL NC), désignée comme instance de concertation a signé, avec l'ensemble des professionnels de la production locale, de l'importation et de la distribution, un accord réactivant le « bouclier qualité-prix » (BQP) fruits et légumes, le 24 mai.

Ce dispositif, qui sera approuvé par arrêté du gouvernement, le mercredi 25 mai, en séance, entrera en vigueur pour une durée de quatre mois.

Mis en place dans le cadre de la loi relative à la régulation économique des Outre-mer du 20 novembre 2012, dite « loi Lurel », le BQP est un outil de modération des prix. Son principe : fixer une valeur maximum à un panier de produits de consommation courante.

En fixant une valeur maximum par panier, le BQP encourage la concurrence et permet de maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs.

Les modalités du BQP fruits et légumes

Pour mémoire, des paniers BQP comprenant une liste de produits de consommation aux prix plafonnés avaient été instaurés en octobre 2019.

Par la signature de ce nouvel accord, les partenaires s'engagent à proposer un panier de 6 kilos, composé de 5 fruits et légumes au prix maximum de 2 500 francs, un prix qui demeure identique aux précédents BQP malgré l'inflation des matières premières.

Par ailleurs, ce BQP fruits et légumes concerne un nombre plus important d'enseignes qu'auparavant. Il sera en effet commercialisé dans tous les points de vente d'une surface égale ou supérieure à 500 mètres carrés, contre 1000 m² pour les précédents BQP.

Il est prévu qu'une signalétique soit mise en place afin de rendre visibles les fruits et légumes sélectionnés dans le panier BQP. D'autre part, l'ensemble des signataires s'engagent à assurer aux

consommateurs la disponibilité continue d'au moins 5 fruits et légumes pendant la durée de mise en œuvre du dispositif.

À l'issue de cette période, les partenaires prévoient d'engager de nouvelles négociations en vue de la reconduction de l'accord. Une seconde phase de concertation sur la structuration du marché, les approvisionnements et le suivi des prix est également envisagée.

Les treize signataires

- Les membres de l'Interprofession fruits et légumes de Nouvelle-Calédonie (IFEL)
 - L'Association des arboriculteurs « Arbofruits »
 - Le Réseau professionnel pour une agriculture innovante et responsable (Repair)
 - Bio Caledonia
 - La Coopérative agricole COOP1
 - Groupement agricole producteur côte Est (GAPCE)
 - Le Syndicat des Commerçants de Nouvelle-Calédonie
 - Le Syndicat des importateurs et distributeurs de Nouvelle-Calédonie (SIDNC)
 - La Fédération des industries (FINC)
 - Le Syndicat des restaurateurs
- Autres signataires :
 - La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
 - Le groupe SCIE Distribution
 - Le syndicat des grossistes
 - Kenu In Distribution.

* *
*